

La Ville de Sierre lance un appel d'offres, pour la mise en soumission d'un mandat d'étude pour l'aménagement urbain de la route de Riondaz, de la rue de Guillamo et de la rue de la Signèse à Sierre.

Adjudicateur: Ville de Sierre, Conseil municipal

Type de procédure: ouverte, en procédure sélective

Type de marché: services

Objet du marché: mandat d'étude d'architectes et d'ingénieurs

Etendue du marché: mandat de projet pour l'aménagement urbain de la route de Riondaz, de la rue de Guillamo et de la rue de la Signèse à Sierre – Futur axe cantonal RC45 Concerne les phases 31, 32 et 33 de la SIA 102 et 103

Délai: 1re étape: sélection des candidats, mi octobre 2020

2e étape: offre d'honoraire avec concept urbanistique et routier, fin février 2021

Langue de procédure: français. Les offres ne respectant pas cette exigence seront exclues de la procédure d'adjudication (art. 14, alinéa 2 et art. 23, alinéa 1, lettre c de l'OCMP)

Exigences économiques, techniques et garanties financières exigées: selon les conditions figurant dans les documents de l'appel d'offres

Documents de l'appel: à commander ou retirer à la Centrale des achats, Hôtel de Ville, 3e étage, bureau N° 307, téléphone 027 452 02 10, fax 027 452 02 50

Remise des offres: le vendredi 2 octobre 2020 au plus tard (date du timbre postal), sous pli recommandé, portant la mention: aménagements urbains de la route de Riondaz, de la rue de Guillamo et de la rue de la Signèse – Futur RC45 – Ne pas ouvrir – Nom du soumissionnaire, adressé à la Ville de Sierre, Centrale des achats, case postale 96, 3960 Sierre

Offre partielle: ne seront prises en compte que les offres complètes

Variantes: non admises

Ouverture des offres: le mardi 6 octobre 2020 à 14 h, à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville à Sierre

Durée de validité des offres: douze mois à partir de la date du dépôt de l'offre

Accord OMC: non soumis.

Cet appel d'offres peut faire l'objet d'un recours dans les dix jours dès sa publication auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion.

Sierre, le 11 septembre 2020 La Ville de Sierre